

Comité syndical du 9 octobre 2023

[DL 2023_10/10](#)

LOCATION FULL SERVICE D'UN MATÉRIEL DE COMPACTAGE A DÉCHETS SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN : DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ DE LA CONSULTATION FT2023-05 ET RELANCE D'UN NOUVEAU MARCHÉ

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **29 septembre 2023**, s'est réuni, salle de réunion du restaurant La Dame du Lac à MONFLANQUIN, le **lundi 9 octobre à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (22)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BILIRIT par M. MASSET, Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. COLLADO par M. LORENZELLI, M. DERC par M. PIN, Mme LAURENT par Mme GARGOWITSCH, M. LERDU par M. KLEIBER, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 22

Représentés : 8

TOTAL : 30

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER, Eva TAUZIN-CHARMETANT, Magali CONILH et Marie Claude ARQUEY

[DL 2023_10/10](#)

LOCATION FULL SERVICE D'UN MATÉRIEL DE COMPACTAGE A DÉCHETS SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN : DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ DE LA CONSULTATION FT2023-05 ET RELANCE D'UN NOUVEAU MARCHÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu la délibération n° DL2023_06/05 autorisant le lancement de la procédure de consultation pour le marché de location full service d'un matériel de compactage à déchets sur l'ISDND de Monflanquin,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation FT2023-05 Location full service d'un matériel de compactage à déchets sur l'ISDND de Monflanquin publiée sur le profil acheteur du Syndicat ValOrizon, le site BOAMP le 12 juillet 2023 et le site du JOUE le 13 juillet 2023 avec un délai limite de remise des offres fixé au 15 septembre 2023 à 16h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 1 seul pli a été reçu,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Prix : 45%,
- Pertinence de la méthodologie: 45%,
- Délai d'exécution : 10%.

Considérant que le seul candidat ne répond pas à la demande détaillée dans le CCP (offre irrégulière), et que le prix de l'offre excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (offre inacceptable),

M. le Président propose aux membres du comité syndical de rendre infructueuse cette consultation et de la relancer sous la forme d'une procédure négociée pour autant que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à rendre infructueuse cette consultation,
- Article 2 : **AUTORISE** à relancer ce marché sous la forme d'une procédure avec négociation afin de couvrir le besoin pour la location full service d'un matériel de compactage à déchets sur l'ISDND de Monflanquin, pour une durée totale de 3 ans,
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché est estimée à 513 000€ HT. L'enveloppe prévisionnelle annuelle, soit 171 000€ HT sera inscrite au budget primitif 2024 et suivants,
- Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 11 octobre 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 11 octobre 2023